

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 039-243900420-20250403-2025_31-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 avril 2025

Date de convocation

21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 03 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention avec le SMDL pour réaliser des travaux de mesures sur la zone pilote
N°31/2025

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

2

Excusés

8

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Mourût, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Masuyer, Faivre, MM. Dejeux, Truchot (procuration à Mme Sermier), Baton, Rochet (procuration à M. Rougeaux), Théry, Coutrot.

Absents

Vu la délibération n°13/2018 du 12 février 2018, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de zone pilote et les modalités de concertation,

Considérant que le Syndicat Mixte Doubs Loue, compétent sur la GEMAPI, relance une étude pour poursuivre le projet de la zone pilote avec la mise en place de piézomètres et échelles limnimétriques sur la basse Loue entre Belmont et Parcey,

Considérant que des terrains appartenant à la CCVA sont concernés par cette étude :

Commune	Parcelle	N° Exploitant	Consistance de l'autorisation
La Loya	ZZ 49	EARL la Louvière	Autorisation de passage, de travaux liés à l'installation d'un piézomètre et d'occupation du domaine privé de la CCVA
La Loya	ZW 46	EARL la Louvière	Autorisation de passage
La Loya	ZW 47	EARL la Louvière	Autorisation de passage
La Loya	ZW 48	GAEC Carré aux Loups	Autorisation de passage, de travaux liés à l'installation d'un piézomètre et d'occupation du domaine privé de la CCVA
La Loya	ZW 54	GAEC Carré aux Loups	Autorisation de passage

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la présente convention à intervenir entre la Communauté de communes du Val d'Amour et le Syndicat Mixte Doubs Loue pour l'installation d'appareils de mesures hydrologiques sur les terrains ci-dessus de la zone pilote à La Loyer ci-annexée,
- Autorise le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

